



Marseille, le 16/12/2020

Accompagner les territoires sur la voie de la sobriété foncière

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un collectif d'acteurs se réunit autour de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour accompagner les territoires sur la voie de la sobriété foncière, dans la perspective d'un développement qualitatif de nos villes et de nos villages.

L'urbanisation non maîtrisée des villes et l'artificialisation des espaces compromettent l'environnement et notre cadre de vie. L'enjeu d'une gestion économe de l'espace est une priorité nationale depuis l'inscription d'un objectif de « zéro artificialisation nette à terme » dans le plan Biodiversité de 2018.

Cette gestion économe de l'espace est également particulièrement présente dans les débats de la convention citoyenne pour le climat. C'est aussi, à l'échelle de notre région un objectif central du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui vise une réduction par deux du rythme de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2030.

A travers une communication intitulée « **Faisons de la gestion économe de l'espace un vecteur de développement territorial !** », l'État, la Région, l'Ademe, l'Agence de l'eau, l'Établissement public foncier, le Cerema, les Agences d'urbanisme, l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement, l'Union nationale des aménageurs et les Chambres de commerce et d'industrie de la région souhaitent accompagner et outiller les territoires en faveur d'une gestion économe de l'espace. Cette démarche partenariale aboutira à une feuille de route dans les mois à venir, mettant en avant différentes actions pour aider les collectivités à concilier sobriété foncière et développement territorial.

Dès aujourd'hui, avec un fonds friche doté de 300 millions d'euros le plan de relance donne l'opportunité d'accompagner les territoires sur le recyclage foncier des espaces artificialisés.

Un appel à projet, « Recyclage foncier des friches », est ainsi ouvert en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec des candidatures attendues pour le 1^{er} mars 2021. Il vise à apporter une subvention d'équilibre à des opérations d'aménagement recyclant des espaces artificialisés vacants ou délaissés, et suffisamment matures pour passer rapidement en phase opérationnelle. Les modalités de cet appel à projets sont en ligne sur les sites de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Contacts Presse :